

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°06/2024

OBJET : EDUCATION – Participation financière à l'école Romain Knecht dans le cadre de l'organisation d'un séjour en classe découverte.

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 du mois de janvier à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Sophie ESPOSITO /Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS/ /Xavier JARJANETTE/Vanessa BEAUJEAUD/Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/ Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Christine DECORDIER par Kathy NICOLAS / Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michael TRUCCHI par Marine DUNOYER DE SEGONZAC/ Philippe JANIN par Philippe MINEUR/Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Nathalie DIGANI/ Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MONTCOUQUIOL

Madame Sophie ESPOSITO, Adjointe à l'Education, présente la demande d'aide financière sollicitée par Madame Amélie EL FAQYR, enseignante de l'école Romain KNECHT concernant l'organisation d'un séjour en classe découverte à l'Ecole Départementale de la Montagne d'Auron pour la classe de CM1/CM2 B du 10 au 14 juin 2024, soit cinq jours et quatre nuits.

La subvention sollicitée auprès de la Commune est de 11.50 euros par jour et par enfant pour cinq jours et quatre nuits pour un prévisionnel de 26 enfants soit un total de 1495 euros. A ce montant sera ajouté la somme de 500 euros, correspondant aux frais de transport. Soit un total alloué de 1995 euros.

Oui l'exposé de Madame Sophie ESPOSITO adjointe, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'allouer la somme de 11.50 euros par jour et par enfant pour cinq jours et quatre nuits pour l'organisation d'un séjour à l'Ecole Départementale de la Montagne d'Auron pour un prévisionnel de 26 enfants, soit la somme de 1495 euros, à laquelle sera ajouté les frais de transport d'un montant de 500 euros. Cette somme pourra être réajustée en fonction des effectifs

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Procurations : 5 Votants : 24 Absents : 3 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 24

Fait à Drap, le 19 janvier 2024

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/01/2024
Affichage en mairie le : 22/01/2024